

PL. 1.

Organe du Parti Communiste Internationaliste (IV^e Internationale)
2^e quinzaine d'avril 50 - 19 rue Daguerre PARIS (XIV^e) - N^o 252

S U P P L E M E N T n° 143

S O M M A I R E :

- 1^o mai
- Défense de la Révolution Yougoslave (Les Brigades)
- Pour "La Vérité"
- La Conférence de la métallurgie
- Question technique

— 2 —

PREMIER MAI

Tous les camarades du Parti appliqueront concrètement l'appel paru dans le dernier N° de "La Vérité". Ils lutteront pour la grève totale du 1^{er} mai. Ils prendront part aux manifestations organisées (assemblées générales, défilés, etc.) chacun avec son syndicat ou organisation de masse.

Partout ils défendront l'idée de la nécessité de reconstituer l'unité d'action ouvrière pour préparer, rendre possible et victorieuses les luttes revendicatives pour briser la répression bourgeoise (Brest) et les provocations fascistes (Bayonne) Quimper). Concrètement, ils demanderont que des délégations soient élues dans les entreprises par tous les travailleurs, pour demander, à l'occasion du premier mai à chaque centrale de s'entendre pour reconstituer l'unité de Front. Il est impossible de laisser les travailleurs de chez Michelin sans un soutien national ; de même que leurs organisations se sont unies localement, elles doivent s'unir nationalement.

Voici un extrait du rapport présenté par LE LEAP au Comité Confédéral National les 13 et 14 avril 1950. (extrait du "PEUPLE" du 19 au 26 avril en brochure) à ajouter à l'argumentation.

" Il convient de préciser tout d'abord que la grève n'a jamais eu le caractère
" d'une grève générale de tous les travailleurs ni même des travailleurs d'une
" catégorie professionnelle déterminée, à part le grève des travailleurs de
" l'automobile. La presse parisienne a tenté de briser l'élan des ouvriers en
" disant, par exemple, que malgré l'ordre donné, 30 % ou 40 % des métallurgistes
" continuaient à travailler. Cela est vrai parce que les grèves étaient des grèves d'
" entreprises ; les ouvriers se déterminaient librement dans chacune d'elles,
" défendaient leurs revendications comme bon leur semblait et, en face des propo-
" sitions patronales, décidaient eux-mêmes de la reprise du travail ou de la con-
" tinuation de leur mouvement. Certaines entreprises ont décidé de ne pas faire
" grève, ce qui ne les empêchaient pas de poser et de défendre, par ailleurs,
" leurs revendications : c'est le cas des usines aéronautiques où, par crainte
" de licenciements définitifs, de lock-out, les ouvriers se sont prononcés contre
" les grèves.

... / ...